



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale
et de la Réglementation Générale**

Affaire suivie par : Mina CHERIF
Tél : 01.30.92.85.81
Mél : mina.cherif@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le

01 AVR. 2025

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
STORENGY SAINT-ILLIERS-LA-VILLE**

Le mardi 4 février 2025 s'est tenue à la mairie de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, la commission de suivi de site de l'installation de stockage souterrain de gaz naturel, exploitée par la société STORENGY à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Eric ZABOURAEFF, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Mina CHERIF, Chargée de la réglementation générale, sous-préfecture de MANTES-LA-JOLIE
- Monsieur Sylvain DANIEL, Maire de Saint-Illiers-la-Ville
- Monsieur Jean-Pierre COLLIGNON, Maire-adjoint de Saint-Illiers-la-Ville
- Monsieur Alain PEZZALI, Président de la Communauté de Communes les Portes de l'Île-de-France, Maire de la Villeneuve en Chevré
- Monsieur Daniel ROUX, Maire-adjoint de BONNIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Bernard GREGORY, Conseiller municipal commune de PERDREAUVILLE
- Madame Marielle MUGUERRA, DRIEAT - Adjointe à la Cheffe de l'UD 78
- Madame Pauline LE CLEAC'H, Inspectrice de l'environnement (installations classées) DRIEAT
- Madame Éléonore ESTADIEU, Chargée de mission communication environnement SPI Vallée de la Seine
- Monsieur Gabriel DUCREST, Commandant de compagnie de gendarmerie de MANTES-LA-JOLIE
- Capitaine Mickael COFFINIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Madame Coralie CROISSANT, Cheffe du site STORENGY
- Monsieur Mickael BESNARD, Technicien de conduite et délégué du personnel Storengy
- Monsieur Gregory DABIN, cadre réglementaire Storengy
- Madame Brigitte AUBRY, Association de lutte pour l'environnement (ALEM)
- Monsieur Daniel VAUGELADE, Président de l'Union Pour la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
- Monsieur Michel CHARTIER, Association Yvelines environnement

Étaient excusés :

- Monsieur Matthieu PIANEZZE, Chef du service Interministériel de défense et protection civiles (SIDPC), préfecture des Yvelines,
- Madame Sophie COURTOIS, Assistante administrative-cellule environnement ARS

L'ordre du jour était le suivant :

- Élection d'un membre du bureau du collège « exploitants d'installations classées »
- Présentation du bilan 2023 et 2024
- Bilan de l'action 2023 et 2024 de l'inspection des installations classées
- Questions diverses.

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-saint-illiers-la-ville-a2912>

Monsieur ZABOURAEFF, Sous-Préfet de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 15h30.

I - Préambule

En préambule, il rappelle, que les membres de la commission de suivi de site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 7 février 2023. Il demande donc aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion. Rien à signaler du côté des participants, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur ZABOURAEFF rappelle les points importants soulevés lors de la dernière CSS :

- le problème du réseau de téléphonie mobile et fixe, devis pour le déploiement de la fibre
- la mise à jour du plan communal de sauvegarde

- le réseau de téléphonie mobile et fixe

Madame MUGUERRA indique qu'il n'y a pas de problème de réseau sur le site lui-même, mais que les difficultés de réseau identifiées aux alentours compliquaient l'information des équipes d'exploitation de la station d'épuration collective en cas d'urgence. Concernant la téléphonie fixe et l'accès aux données et réseaux, le sujet portait sur le poste de commandement opérationnel (PCO) en mairie dans le cadre du plan particulier d'intervention.

Monsieur COLIGNON informe que la couverture de téléphonie mobile s'est améliorée grâce à l'installation d'une antenne relais depuis le dernier exercice PPI. Toutefois, la commune n'étant pas encore éligible à la fibre, des travaux sont prévus pour son déploiement, notamment dans les locaux de la nouvelle mairie. Il demande si le poste de commandement opérationnel est répertorié et quel espace est nécessaire pour son installation. Il souligne que la salle des fêtes est prévue pour l'accueil de la population dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur ZABOURAEFF précise qu'habituellement le PCO est installé dans une salle de réunion et informe les membres que le SIDPC a prévu de faire un exercice PPI à Saint-Illiers cette année.

Précision apportée par le SIDPC post-CSS : un tel exercice n'est finalement pas prévu en 2025 autour du site Storengy de Saint-Illiers mais autour du site STORENGY de Beynes, à l'issue d'un arbitrage préfectoral.

- Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Monsieur COLIGNON précise que la commune a mis à jour le PCS en 2023 et qu'une nouvelle mise à jour est nécessaire en raison d'un changement d'élu.

Monsieur ZABOURAEFF demande à ce qu'il soit mis à jour avec la localisation du nouveau Poste de Commandement Communal et demande si la salle est équipée de matériel de projection pour le PCO.

Monsieur COLIGNON confirme qu'elle peut être dotée d'un rétroprojecteur.

- **Présentation du nouvel arrêté préfectoral modifiant la composition de la CSS**

Monsieur ZABOURAEFF précise que l'arrêté modificatif du 27 novembre 2024 concerne la représentation des collègues "exploitants" et "salariés"; "riverains d'installations classées et association de protection de l'environnement" et installe officiellement les nouveaux membres de la commission.

La parole est ensuite donnée à l'exploitant de STORENGY pour la présentation du bilan.

Présentation du bilan d'exploitation 2023 et 2024

La présentation est assurée par Madame Coralie CROISSANT, cheffe du site, qui commence à rappeler que Storengy est leader dans le stockage de gaz depuis 70 ans et son défi est de produire et de stocker des énergies décarbonées pour préserver l'avenir des générations futures, ainsi que le principe de fonctionnement du site de Saint-Illiers.

- **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) :**

Le bilan fait l'objet d'une note synthétique annuelle transmise à l'administration qui aborde :

- la gestion du retour d'expérience dans laquelle on retrouve les déclarations d'accidents, presque accidents, les situations dangereuses, et les retours d'expériences des exercices d'urgences ;
- le respect des objectifs de la politique de prévention des Accidents Majeurs et du fonctionnement du SGS de ses objectifs, des engagements QHSE, éléments de la Revue de Direction ;
- les inspections et audits internes et externes du SGS ;
- les échanges réguliers avec les membres du comité de santé, de sécurité et de conditions de travail (CSSCT) qui se réunissent 4 fois par an ;
- les échanges bimestriels avec les représentants du personnel de proximité.

Aucun accident majeur au sens SEVESO III n'est à déplorer sur le site de Saint-Illiers-la-Ville. Storengy possède un système de gestion des événements dangereux qui permet de les suivre sur une échelle de gravité pour les pertes réelles et potentielles. Chaque déclaration fait l'objet d'une analyse et un plan d'action y est associé. La DRIEAT en est informée. Aucune situation réelle d'urgence n'a nécessité un déclenchement du POI. Par contre, en 2023 comme 2024, Storengy a procédé chaque année à un exercice POI, 2 exercices d'évacuation, 3 exercices d'urgences environnementale et qualité gaz et un exercice urgence en mode dégradé.

Deux événements marquants en 2024

Le 31/08/2024 : Mise en sécurité de l'atelier de traitement suite à un défaut de la Détection Incendie Externe, conduisant à la purge (mise à l'événement) de l'atelier, ce qui a engendré du bruit.

Le 10/12/2024 : Mise en sécurité de l'atelier de traitement suite à un défaut de l'Automate de sécurité conduisant également à une décompression (mise à l'événement) de l'atelier traitement.

Madame CROISSANT précise que ces deux événements n'ont pas de lien entre eux et que dans les deux cas, la sécurité a fonctionné : les installations ont été automatiquement mises en sécurité par mise à l'événement.

Monsieur ZABOURAEFF souhaite savoir quelle était l'intensité et l'origine du bruit.

Madame CROISSANT précise que le bruit est dû à l'ouverture et fermeture de vannes entraînant une décompression rapide donc bruyante et que le bruit a alerté les gens car l'événement s'est produit un samedi soir de fin d'été.

Madame MUGUERRA demande à ce que le message d'alerte soit diffusé rapidement dans ce cas pour éviter la curiosité des riverains afin qu'ils ne se rendent pas sur le site. Elle rappelle que la consigne

pour les riverains en cas d'événement sur site est de se protéger en se confinant, et ne surtout pas encombrer les voies d'accès qui doivent rester disponibles pour les secours.

Bilan des travaux

Des installations ont été réparées, des collectes ont été préventivement changées dans le cadre du programme national gaz humide.

- Reprise du puits SI133 et SI139 pour améliorer la performance des puits.
- Programme de maintenance annuelle et aussi pendant l'arrêt total du site.
- Installation et mise en œuvre de panneaux photovoltaïque (autoconsommation des activités tertiaires).
- Fin du projet de rénovation de la communication (entre la plate-forme et les puits) et de l'Alimentation Puits ;
- Démantèlement des 4 anciennes chaudières RK mises à l'arrêt en 2020

Monsieur ZABOURAEFF demande si le site est complètement vide à l'arrêt pendant les maintenances.

Madame CROISSANT précise que le réservoir n'est jamais vide mais que les termes « à l'arrêt » indiquent l'absence de mouvement de gaz pendant ces périodes (ni injection du réseau de transport GRTgaz vers le stockage, ni en soutirage du stockage vers le réseau).

Au sein de Storengy, il y a un service d'inspection reconnu (SIR) qui a pour rôle d'inspecter les installations sous pression et établir un plan de renouvellement si besoin ; sa reconnaissance réglementaire est renouvelée régulièrement.

La sécurité

Madame CROISSANT rappelle que la sécurité est la priorité de Storengy et indique que le taux de fréquence (Tf) d'accident de travail était de 2,6 en 2023 et de 2,2 en 2024, obtenu notamment grâce à de nombreuses visites de terrain avec près de 150 en 2023 et plus de 100 en 2024, l'élaboration de plans de prévention, avec analyse des risques, avant toute intervention. Un accueil sécurité est obligatoire pour les personnes qui souhaitent travailler chez Storengy avec la diffusion d'un film qui rappelle les règles de sécurité comprenant un quiz.

Ancrage territorial

Storengy a établi trois conventions avec des agriculteurs locaux, ainsi que des partenariats avec des restaurants à proximité du site, des associations locales et des entreprises intervenant sur place.

Pour l'entretien des espaces verts, Storengy privilégie une approche zéro phytosanitaire, avec des fauches tardives et un programme d'éco-pâturage en collaboration avec un berger local. Une convention a également été signée avec un agriculteur ayant installé des ruches sur le site.

L'entreprise participe à la Fête de la Nature et a mis en place diverses initiatives écologiques, notamment l'installation d'une borne pour les véhicules GNV et l'équipement de l'ensemble du bâtiment en éclairage LED.

Monsieur VAUGELADE souhaite savoir si le site porte un intérêt à la découverte de l'hydrogène blanc en Lorraine.

Madame CROISSANT confirme que Storengy a des projets concernant le stockage d'hydrogène.

Monsieur VAUGELADE demande si c'est uniquement en Lorraine.

Madame CROISSANT précise qu'il existe plusieurs projets de stockage d'hydrogène en France, mais la majorité se concentre sur le sud-est du pays, dans des cavités salines (et non en nappe aquifères).

Monsieur ZABOURAEFF précise que derrière le terme d'hydrogène blanc, il s'agit de gisements.

Madame CROISSANT signale que l'hydrogène est un gaz disponible à l'état naturel et Storengy regarde aussi comment produire de l'hydrogène « vert ».

Monsieur VAUGELADE précise que l'hydrogène dit « blanc » est produit naturellement et résulte d'une réaction chimique avec des roches ferriques qui produisent en continu l'hydrogène qui pourrait être utilisé de façon industrielle.

Madame CROISSANT précise que Storengy s'intéresse à la découverte de l'hydrogène blanc en Lorraine et que c'est un sujet qui relève de la compétence de l'entreprise.

Monsieur ZABOURAEFF demande s'il y a d'autres questions et propose de passer à la présentation de la DRIEAT.

Bilan de l'action 2023 et 2024 de l'inspection des installations classées

La présentation de l'action de l'inspection du site de Storengy est assurée par Pauline LE CLEAC'H.

Situation administrative et suivi

Pour rappel, Storengy est un site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III) dont les activités sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 2 février 2010 réglementant son exploitation.

C'est un site qui est autorisé pour 4 rubriques :

4718 : pour le stockage de gaz en souterrain

2910-B et 2910-A2 : installation de combustion

4331 : pour les liquides inflammables

Les deux arrêtés préfectoraux pris sont respectivement :

- l'arrêté du 19 mai 2017 actant la révision de l'étude de dangers et renforçant certaines prescriptions (moyens de protection incendie particuliers, programme de forage ou d'intervention sur les puits, fermeture des puits et dispositions environnementales) ;

- l'arrêté du 26 janvier 2022 imposant des prescriptions complémentaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation et l'installation d'avitaillement en gaz naturel comprimé pour des véhicules électriques de Storengy.

Action de l'inspection :

- **23/06/2023** : Dans le cadre de l'action nationale sur l'accidentologie dans les sites SEVESO, 6 observations ont été formulées à l'exploitant notamment sur l'examen des anomalies des défaillances des mesures de la maîtrise des risques, sur l'échelle retenue par la Direction Générale de la prévention des risques pour considérer qu'un événement est classé comme un accident ou non. Une observation a également été formulée sur la nécessité de réaliser une analyse au non déclenchement d'une barrière de sécurité.

- **24/10/2023** : L'inspection portait sur la suite des précédentes inspections, la conformité des installations de recharge des véhicules électriques, la vérification périodique des détecteurs et les équipements participant à la défense contre l'incendie. Suite à cette inspection, l'exploitant a été mis en demeure sur les ressources en eau requises et sur la protection de la pomperie incendie. 6 demandes ont été formulées et 4 observations relevées.

Monsieur ZABOURAEFF demande si toutes les demandes ont été suivies de réponses.

Madame LE CLEAC'H confirme et précise que des études sont en cours par l'exploitant et que la DRIEAT est en attente des éléments de réponses.

Monsieur ZABOURAEFF souhaite savoir si la DRIEAT a eu des retours sur les observations.

Madame LE CLEACH précise que cela fait partie de l'inspection du 11 juin 2024 qui a confirmé la levée des observations.

L'inspection du 11/06/2024 portait sur la suite des précédentes inspections, le risque incendie, la ferme photovoltaïque et l'opération de reprise du puits SI39. Une mise en demeure a été proposée sur la mise à jour de la notice de réexamen de l'étude de danger suite au changement de stratégie en matière de lutte contre l'incendie. 4 actions correctives ont été demandées ; la mise à jour du POI, d'une organisation permettant d'assurer que les formations nécessaires et les recyclages sont assurés avec la bonne périodicité, la réparation d'un bouton poussoir devant mettre hors tension un onduleur. La DRIEAT a demandé à l'entreprise de lui fournir le dossier de modification sur le changement de stratégie en matière de lutte contre l'incendie.

Madame MUGUERRA précise que la mise en demeure a été proposée par l'inspection au préfet, et que dans le cadre de l'échange contradictoire avant la finalisation de l'arrêté, et l'exploitant a apporté les éléments suffisamment convaincants pour ne pas poursuivre la mise en demeure.

Monsieur ZABOURAEFF souhaite savoir quelles sont les relations avec le SDIS sur la stratégie en matière de lutte contre l'incendie.

Madame MUGUERRA précise que cela fait partie des éléments en cours d'approfondissement.

Madame LE CLEACH poursuit avec l'inspection du 5/9/2024 qui a fait suite à la notification de l'incident survenu le 31/08/2024 occasionnant un rejet de méthane.

Monsieur ZABOURAEFF s'interroge sur les 9,5 tonnes de rejet de méthane et sur la présence de méthane dans l'atelier.

Madame CROISSANT précise que le méthane était présent dans les circuits mais pas dans le bâtiment. Dans le cadre des précédents essais annuels, le méthane était rejeté dans l'atmosphère, ce qui est désormais limité.

Une demande d'action corrective a été formulée afin d'améliorer la traçabilité de la réalisation d'essai annuel de la barrière de sécurité MSU et de mettre à jour le rapport d'accident issue des investigations et la communication auprès de la DRIEAT et de la préfecture.

Perspectives 2025

Une nouvelle inspection sur le site Strenegy au titre ICPE, dans le cadre d'un exercice POI sera programmée par l'exploitant ou par un déclenchement inopiné par l'inspection de la DRIEAT.

Monsieur GREGORY souhaite savoir s'il y a un risque d'intoxication sur la population au sujet du rejet des 9,5 tonnes de méthane.

Madame CROISSANT précise que le rejet est fait sur une zone ciblée et qu'il n'y a pas d'impact sur la population (cf étude de dangers). Elle rappelle par rapport à l'évènement de 1996 avec inflammation évoqué, par M. Vaugelade, que de nombreuses modifications et rénovations ont été apportées aux installations pour éviter (prévenir) la survenue d'un tel évènement.

En l'absence de question supplémentaire, Monsieur ZABOURAEFF remercie les membres de la CSS et lève la séance à 16H30.

Le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie



Eric ZABOURAEFF